

# COMMUNIQUÉ

## POUR PUBLICATION IMMÉDIATE



### **You déménagez? Êtes-vous assuré?**

Montréal, le 26 juin 2015 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) rappelle aux personnes qui pensaient en avoir fini avec les affaires plates à faire une fois les dernières boîtes fermées et le frigo nettoyé, qu'il leur reste encore à appeler leur assureur. Eh oui! un incontournable pour un déménagement en toute tranquillité.

Si appeler son assureur trône rarement en tête de liste des préoccupations de celles et ceux qui déménagent, il n'en reste pas moins qu'il est important de faire assurer son nouveau chez-soi que l'on soit propriétaire ou locataire. Un geste simple qui évite bien des soucis lorsque survient un pépin. D'ailleurs, trop de locataires croient encore qu'ils n'ont pas besoin d'assurance habitation parce qu'ils ne possèdent que peu de biens. Ils ont tort. « Lorsque l'on voit la quantité d'appareils électriques et électroniques dans la plupart des foyers, que l'on ajoute à cela les vêtements d'été, d'hiver et les meubles, il y a fort à parier que si un incendie ravageait l'appartement, il en coûterait plusieurs milliers de dollars au locataire pour remplacer tout ça » souligne Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques au Bureau d'assurance du Canada.

Le BAC mentionne également que les contrats d'assurance habitation protègent, sous certaines conditions, les assurés et leurs biens lors du déménagement, une raison de plus de ne pas négliger de souscrire une assurance. D'ailleurs, la couverture en responsabilité civile, qui est incluse dans les contrats, pourrait se révéler fort utile en cas de dommages à un tiers ou si une personne qui est venue vous donner un coup de main se blesse durant le déménagement ou à tout autre moment de l'année et que vous en êtes responsable.

« Il faut également penser à communiquer sa nouvelle adresse à son assureur auto. La tarification n'étant pas nécessairement la même d'un quartier à l'autre ou d'une ville à l'autre, l'assureur pourrait avoir à modifier la prime du conducteur » recommande M. Babinsky.

Les consommateurs qui sont sur le point de déménager ou qui viennent de le faire trouveront une foule de renseignements pertinents sur le site [infoassurance.ca](http://infoassurance.ca). Ils peuvent aussi communiquer avec le Centre d'information sur les assurances du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au 1 877 288-4321.

#### **À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le [Bureau d'assurance du Canada](http://Bureau-d-assurance-du-Canada.ca) est l'association qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile et habitation, ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements** (journalistes uniquement) :

Caroline Phémius

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232